
Chambre des Représentants

Audition du secteur de la culture à la commission des affaires sociales- 29 5 20

Intervention de Françoise Havelange, coordinatrice de la FEAS

La FEAS est composée des 40 institutions ou compagnies, petites, moyennes et grandes, subventionnées par la FWB, actives dans le secteur des théâtre, danse, musique, opéra, interdisciplinaire. Les membres de la FEAS assurent des missions de création et de diffusion et aussi des missions de recherche, de médiation avec le public, d'actions ciblées pour les enfants et les écoles,....

Vous avez entendu Michel Kacenenbogen, Directeur du Théâtre du Public, après moi vous entendrez Fabrice Murgia, directeur du Théâtre National. Deux membres de la FEAS.

Nous sommes une fédération professionnelle d'employeurs. A ce titre, nous sommes responsables de lieux, de personnes, de projets, nous ouvrons nos salles à d'autres structures, soit sous forme d'accueil, soit sous des formes de coproduction. Nous accueillons des publics divers, variés.

1. Déconfinement.

J'ai eu l'honneur de participer lundi à la rencontre organisée par Madame Wilmes, notre 1ere Ministre.

Nous avons été heureux de cette (enfin) mise en lumière au niveau fédéral, de notre secteur culturel et de la volonté clairement affirmée de Madame Wilmes de mettre la culture au premier plan politique. « La culturel était un secteur fragile qu'on ne voyait pas avant la crise, la crise a révélé cette fragilité ».

Nos programmations s'organisant des mois à l'avance, nous devons les anticiper et nous avons donc besoin d'une clarification rapide du CNS pour pouvoir nous organiser. Nous attendons un calendrier de déconfinement. Décisions du CNS. Le 4 juin, ou le 8 juin ?

Autorisation de déconfinement ne signifie pas que nous rouvrirons du jour au lendemain. Nous devons envisager les différentes phases de déconfinement et évaluer les coûts y afférent.

Sécurité : En nous basant sur le « Guide générique officiel du SPF Emploi, plusieurs de nos membres ont déjà rédigé des protocoles adaptés suivant leurs spécificités et disciplines. Ils ont déjà été transmis au GEES. D'autres suivent. Nous sommes également associés au projet de guide sectoriel initié en Flandres, OKO vous en parlera mieux que moi. Enfin nous avons déjà discuté de cela en CP 304. Nos partenaires sociaux ont pris acte de la nécessité de prévoir des dérogations aux mesures de distanciations, mesures à convenir et à clarifier en interne, avec les

travailleurs ou leurs représentants pour assurer un retour serein et sécurisé au travail.

Viabilité économique Les conditions de la réouverture de nos maisons sont économiquement très lourdes : achat d'équipements, aménagement des lieux, personnel supplémentaire. Ces surcoûts sont d'autant plus conséquents que les jauges de nos salles seront réduites et que des rentrées annexes seront provisoirement interdites (restauration, bar). Nous ne souhaitons pas devoir répercuter cela sur nos programmations artistiques.

Pour accompagner notre reprise progressive d'activités, du fait des baisses de nos recettes propres et des coûts de réouverture, nous aurons besoin d'un plan financier d'ensemble, structuré avec un échéancier clair à court, moyen et long termes, adapté à la réalité économique de chacun. Nous avons également réfléchi à diverses formules d'aide à l'emploi.

Nous souhaitons la mise en place d'un tax shift « Arts de la Scène » pour la période allant du 1er juin 2020 au 30 juin 2021 à l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres secteurs. Une diminution significative ou exonération totale des cotisations patronales permettrait de limiter la mise en chômage sèche d'une partie significative des travailleurs du secteur.

Nous saluons également les initiatives envisagées par les Régions : plan « Activa Culture en Région de Bruxelles-Capitale, et Plan« Impulsion Culture » en Région wallonne.

2. Chômage temporaire

Nous souhaitons la prolongation de la faculté de recourir au chômage temporaire pour force majeure « Covid-19 » et l'usage de la procédure simplifiée telles qu'en application aujourd'hui, pour tous les secteurs, jusqu'à la reprise totale de nos activités. C'est à dire, certainement jusqu'à fin 2020 et au-delà.

S'agissant du régime particulier (promesses de contrats non signés) pour les artistes et autres travailleurs du spectacle jusque fin août, il devrait effectivement être étendu jusque fin décembre 2020.

3. Soutien à la proposition de décumul des droits d'auteur avec les allocations de chômage.

Les droits d'auteurs et droits voisins ne relèvent pas du droit salarial. Vu sous l'angle fiscal et de la sécurité sociale, ils sont considérés de manière irréfragable comme des droits mobiliers jusqu'à 37.500€ hors indexation . Au-delà de cette limite, ils peuvent être qualifiés de revenus professionnels s'ils sont affectés à l'exercice d'une activité professionnelle.

En cohérence avec le dispositif fiscal et de sécurité sociale, nous sommes favorables au décumul jusqu'à ce plafond. Nous soutenons en ce sens la proposition de loi de Madame Ozlem. Considérant le fondement strictement juridique et non sociétal de situation de confinement sanitaire, il n'y a pas lieu de prévoir une durée limitée à cette proposition, en l'attente d'une réflexion plus vaste relative au « statut de l'artiste ».

En revanche, dans un second temps, il serait souhaitable de clarifier, suivant la même logique, la problématique relative à la discrimination de perception de cotisations sociales entre les travailleurs salariés et les indépendants (pour ce qui concerne les droits d'auteur e droits voisins), afin, qu'à terme, un traitement similaire soit appliqué.

4. Pour ce qui concerne le statut de l'artiste, nous rejoignons et appuyons les positions défendues par nos confrères et consœurs ce matin. Nous nous réjouissons de votre volonté de définir des mesures de soutien de crise, et de votre volonté de réfléchir à un statut des artistes et intermittents du spectacle qui ne serait plus une combinaison de bricolages.

5. Egalité des genres

J'étais la seule femme mentionnée dans votre casting d'origine... Je me réjouis que vous ayez revu celui-ci et que nous soyons plusieurs femmes auditionnées, juristes, artistes, actives dans le monde fédératif de la culture. C'est un geste positif ! Mais l'égalité des genres ne sera cependant acquise que si nous sommes aidées dans notre vie de mère de famille. En cette période de confinement, l'équation travail/ enfants à la maison, est ...terrible. Merci de réfléchir à une meilleure combinaison...!

Je vous remercie de votre attention.